

Orchestre Philharmonique de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN HAUTBOIS SOLO

Concours le 12 décembre 2017.

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 1^{er} décembre 2017.

Début des épreuves à 9h. Après enregistrement de leur inscription, les candidats recevront un mail indiquant leur heure de passage (en raison du nombre important de participants, les candidats seront répartis en plusieurs groupes).

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours.

Concertos :

Mozart: 1er et 2ème mouvement (sans cadences) du Concerto pour hautbois en do majeur.

R. Strauss: 1er et 2ème mouvement (avec cadence) du concerto pour hautbois

Solos d'orchestre : téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements ».

Beethoven : symphonie n° 3, 2^e et 4^e mouvements

Berlioz : Roméo et Juliette

Brahms : 2ème mouvement du concerto pour violon

Debussy: La Mer

G. Mahler: 3ème symphonie, 2^e mouvement

Mendelssohn: 3ème symphonie

Ravel: Le tombeau de Couperin : Prélude, Forlane, Menuet, Rigaudon

Rimsky-Korsakov: Scheherazade, 2^e mouvement

Rossini: l'Italienne à Alger (ouverture)

Rossini : l'Echelle de soie (ouverture)

Schubert : 9ème symphonie, 2^e mouvement

Stravinsky: Pulcinella

R. Strauss: Don Juan

R. Strauss : Salomé

Chostakovitch: 1ère symphonie, 2^e mouvement

Chostakovitch : 7ème symphonie, 2^e mouvement

Stravinsky : Agon

Tchaikovsky: 4ème symphonie, 2^e mouvement

Verdi: Aïda

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 809 soit traitement mensuel brut de 3 111.52 €

Ou Indice brut 826 soit traitement mensuel brut de 3 172.44 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 809 ou 826) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

CONDITIONS GENERALES

Toutes les épreuves du concours auront lieu derrière paravent. Seuls les musiciens membre de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.